



Mairie de Saint-Vincent
2, rue de la Mairie
Le Bourg
43800 SAINT-VINCENT

Tél : 04 71 08 51 11

Mail : mairie@saintvincent43.fr

ARRETE MUNICIPAL N° 52

Le Maire de la Commune de SAINT-VINCENT

VU le Code Général des Collectivités territoriales ;

VU le code de la route ;

VU la demande de l'entreprise ECTP 43 pour des travaux concernant la pose des réseaux sur le domaine communal ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de régler la circulation et le stationnement.

ARRETE :

Article 1^{er} : L'entreprise ECTP 43 est autorisée à intervenir pour réaliser les travaux décrits ci-dessus. La circulation se fera sur 1 seule voie du 29 juillet au 04 août rue des Roches à Cheyrac.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place par l'entreprise ECTP 43. Si besoin, des panneaux seront installés en amont afin de permettre aux véhicules de faire demi-tour en toute sécurité.

Article 3 : Le Maire, les Adjointes, la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Saint-Vincent, le 26 juillet 2024

Le Maire,

Jean-Benoît Girodet